



Nouveau dispositif « coûts fixes »

Pour déposer votre demande, il vous faut vous rendre sur le site internet [impots.gouv](http://impots.gouv.fr), et accéder à votre espace professionnel.

Si vous n'avez pas d'espace professionnel, vous pouvez le créer. **ATTENTION** : Pour recevoir votre code d'accès à votre espace professionnel, il y a un délai de 10 jours.

	Aide coûts fixes rebond	Aide nouvelle entreprise rebond
Base réglementaire	Décret n° 2021-1430 du 3 novembre 2021	Décret n° 2021-1431 du 3 novembre 2021
Période d'éligibilité	Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 2021	Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 2021
<u>Critères d'éligibilité pour les entreprises</u>	Avoir été créée avant le 1er janvier 2019	Avoir été créée entre le 1er janvier 2019 et le 31 janvier 2021
	Justifier d'une perte de CA d'au moins 50 % par rapport au CA de référence et : avoir subi une interdiction d'accueil du public de façon ininterrompue d'au moins un mois ou être une entreprise dite <u>S1 / S1 bis</u> (y compris les magasins de vente des centres commerciaux fermés et les commerces de détail des stations dites de montagne)	Justifier d'une perte de CA d'au moins 50 % par rapport au CA de référence et : avoir subi une interdiction d'accueil du public de façon ininterrompue d'au moins un mois ou être une entreprise dite <u>S1 / S1 bis</u> (y compris les magasins de vente des centres commerciaux fermés et les commerces de détail des stations dites de montagne)
	Justifier d'un EBE* coûts fixes négatif (formule de calcul prévue à <u>l'annexe 2</u> du décret n°2021-310 du 24 mars 2021)	Justifier d'un EBE* coûts fixes négatif (formule de calcul prévue à <u>l'annexe 2</u> du décret n°2021-310 du 24 mars 2021)
	Pour le mois d'octobre 2021, avoir réalisé au moins 5 % du chiffre d'affaires de référence	Pour le mois d'octobre 2021, avoir réalisé au moins 5 % du chiffre d'affaires de référence

Modalités de calcul	70 % (ou 90 % selon le nombre de salariés t le CA et le total du bilan annuels) de l'opposé de l'EBE* coûts fixes calculé sur 10 mois	70 % (ou 90 % selon le nombre de salariés t le CA et le total du bilan annuels) de l'opposé de l'EBE* coûts fixes calculé sur 10 mois
Plafond de l'aide	10 millions d'euros	1,8 million d'euros
Points de vigilance	L'aide est minorée, le cas échéant, du montant des aides coûts fixes déjà perçues au titre des périodes précédentes	L'aide est minorée, le cas échéant, du montant des aides coûts fixes déjà perçues au titre des périodes précédentes
	Les aides coûts fixes rebond et loyers ne sont pas cumulables. Les entreprises éligibles à ces deux aides doivent choisir celle qu'elles souhaitent privilégier	Les aides nouvelle entreprise rebond et loyers ne sont pas cumulables. Les entreprises éligibles à ces deux aides doivent choisir celle qu'elles souhaitent privilégier
Date de dépôt de la demande d'aide	Entre le 1er décembre 2021 et le 31 janvier 2022	Entre le 1er décembre 2021 et le 31 janvier 2022
Modalités de dépôt	Sur l'espace professionnel de l'entreprise selon ce mode opératoire	Sur l'espace professionnel de l'entreprise selon ce mode opératoire
Pour en savoir plus (détail du dispositif, documents à joindre à la demande, foire aux questions, etc.)	Demande d'aide - coûts fixes	Demande d'aide - coûts fixes

*EBE : Excédent Brut d'Exploitation

Vous pouvez également vous rendre sur le site aides-entreprises.fr pour connaître les aides auxquels votre entreprise peut prétendre. Il vous suffira de vous munir de votre numéro SIREN

⚠ Les montants saisis doivent être attestés par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes

Pièces justificatives à joindre à votre demande :

- Cliquer sur [Demande d'aide - coûts fixes](#)
- Descendre jusqu'à la rubrique « comment en faire la demande »
- Descendre jusqu'au tableau suivant :

Coûts fixes rebond	Période Janvier - Octobre 2021	
Fiche de calcul de l'EBE - Coûts fixes rebond	Télécharger	06/12/2021
Déclaration sur l'honneur de l'entreprise - Coûts fixes rebond	Télécharger	30/11/2021
Si choix EC : Attestation de l'expert comptable - Coûts fixes rebond	Télécharger	30/11/2021
Si choix CAC : Attestation du commissaire aux comptes - Coûts fixes rebond	Télécharger	02/12/2021
Si choix CAC : Attestation de l'entreprise - Coûts fixes rebond	Télécharger	30/11/2021
nouvelle entreprise rebond	Période Janvier - Octobre 2021	
Fiche de calcul de l'EBE - Coûts fixes rebond nouvelle entreprise	Télécharger	06/12/2021
Déclaration sur l'honneur de l'entreprise - Coûts fixes rebond nouvelle entreprise	Télécharger	30/11/2021
Si choix EC : Attestation de l'expert comptable - Coûts fixes rebond nouvelle entreprise	Télécharger	30/11/2021
Si choix CAC : Attestation du commissaire aux comptes - Coûts fixes rebond nouvelle entreprise	Télécharger	02/12/2021
Si choix CAC : Attestation de l'entreprise - Coûts fixes rebond nouvelle entreprise	Télécharger	30/11/2021

- Vous pouvez désormais télécharger toutes les pièces justificatives